

Critère 2.1

Programmes détaillés Théorique et Pratique

PROGRAMME DE FORMATION B

FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les séquences sont composées :

1. D'animation sur des grands thèmes de la sécurité routière et les cours thématiques spécifiques seront dispensés dans la salle de code de l'établissement, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner.

Ces thèmes sont les suivants :

- Alcool et stupéfiants
- Vitesse
- Accidentologie, le risque, l'homéostasie
- Permis à Points, permis probatoire
- Défaut du port de la ceinture de sécurité
- Distracteurs et Co activité (téléphone, GPS, musique,)
- Calcul des distances d'arrêt, de freinage et temps de réaction
- Cours de mécaniques (chaîne cinématique avec fonctionnement de l'embrayage, les pneumatiques, ...)
- Utilisation des feux

2. De cours de code (connaissance et compréhension de règles de circulation et de la signalisation verticale, horizontale)

A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

3. *D'examens blancs (entraînement à l'ETG (Épreuve Théorique Générale).*

A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

Sont exemptés de l'ETG, tout élève déjà titulaire du code de la route depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire depuis moins de 5 ans.

LA PARTIE THEORIQUE DU PERMIS B. L'ETG.

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique.

Elle est composée de cours de code, de séance d'animation sur 12 thèmes et d'examens blancs.

Déroulement : l'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

CONDITIONS DE PASSAGE PERMIS B : À la suite de l'obtention de l'ETG et de la validation des compétences du programme REMC, nous pourrons vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve l'élève sera accompagné par un enseignant titulaire du Titre Professionnel CSR ou du BEPECASER. L'élève devra être muni de sa pièce d'identité.

Vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, 1^{er} secours

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

Quel que soit le résultat de l'épreuve, vous pourrez visualiser ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du l'examen "code" ETG

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

FORMATION PRATIQUE

La formation pratique se déroulera en parallèle à la formation théorique , ou après, selon le planning établi selon les disponibilités de l'établissement et de l'élève.

Un minimum de 20 leçons de conduite est obligatoire en boîte manuelle, ou 13h leçons en boîte automatique.

L'établissement sera le point de départ et d'arrivée de chaque leçon de conduite, sauf exception validée par le référent pédagogique.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule à 4 roues motorisé et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

4 compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

PROGRAMME DE FORMATION REMC : 4 compétences globales – 32 compétences associées :

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul :

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesse
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en toute sécurité

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales :

10. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
11. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
12. Adapter l'allure aux situations
13. Tourner à droite et à gauche en agglomération
14. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
15. Franchir les carrefours à sens giratoires et les ronds-points
16. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

17. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
18. Croiser, dépasser et être dépassé
19. Passer des virages et conduire en déclivité
20. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
21. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
22. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
23. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte
24. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
25. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique :

26. Suivre un itinéraire de manière autonome
27. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
28. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et recommandations à appliquer
29. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
30. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
31. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
32. Pratiquer l'éco conduite.

PROGRAMME des FORMATIONS de la catégories A

L'Épreuve Théorique Moto / l'ETM

Jusqu'alors, les candidats désireux de passer leur permis moto passaient le même examen du Code de la route que les automobilistes. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme moto en mars 2020, les règles ont changé !

Les futurs motards doivent désormais passer une épreuve spécifique à l'usage d'un deux-roues. Cet examen théorique s'appelle pour l'Épreuve Théorique Moto.

L'objectif de la mise en place d'un nouvel examen du Code de la route dédié à la moto étant d'abaisser le nombre d'accidents mortels, l'Épreuve Théorique Moto est véritablement axée sur le phénomène moto.

On va vous demander de montrer que vous connaissez les règles du Code de la route, mais pas seulement !

Vous devrez également démontrer que vous maîtrisez les caractéristiques des autres usagers et que vous savez correctement entretenir un deux-roues.

Pour décrocher l'ETM, vous apprendrez à vous adapter en toutes circonstances, preuve de votre capacité à conduire de façon sûre !

Vous suivrez des cours sur 9 thèmes et et des tests sur boîtier pour vous entraîner à la réussite de votre examen.

Les thématiques sont les suivantes :



L'inscription

Vous vous serez prêt (évaluation et examen blanc), le moment sera venu de vous inscrire à l'examen.

2 cas de figure pour l'obtenir :

- Soit vous êtes inscrit dans notre moto-école, dans ce cas pas de stress ! C'est l'établissement que vous avez choisi qui va s'en occuper pour vous.
- Soit vous souhaitez le passer en candidat libre, auquel cas c'est à vous de faire la demande de code NEPH directement sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Choisissez votre centre d'examen

- **Bureau Veritas** avec Code n' Go
- **Dekra** avec Le Code Dekra
- **La Poste** avec Passer mon Code avec La Poste
- **SGS** avec Objectif Code

Pour vous inscrire, 2 solutions :

Si vous avez choisi notre moto-école, nous vous assisterons dans cette démarche en vous réservant une place dans le centre d'examen le plus proche.

- Soit vous faites la démarche vous-même en vous inscrivant en ligne à la session qui vous convient.

Quelle que soit votre situation, sachez que les frais d'inscription pour passer l'ETM s'élèvent à **30 € TTC.** (en 2023).

Une fois votre inscription validée, une attestation à présenter le jour J vous sera délivrée. Gardez-la précieusement !

Le jour de l'examen

Ça peut paraître évident pour certains mais nous préférons rappeler les règles les plus élémentaires. À commencer par la ponctualité !

Et munissez-vous de **votre carte nationale d'identité** ainsi que **de votre convocation.**

Le test dure environ **25 minutes.** Répondez aux **40 questions** posées en endossant le rôle du conducteur de la moto ou celui d'observateur en fonction des différents contextes. 10 questions sur 40 comportent des séquences vidéo. Elles sont systématiquement signalées par un pictogramme. Dernière consigne pour le jour de l'examen : pour répondre correctement,

Souvenez-vous que vous n'êtes pas considéré comme un conducteur novice !

Voici un exemple de question type :



Les résultats de l'ETM

Une fois la série terminée, vos réponses sont instantanément transmises au Ministère de l'intérieur.

Pour obtenir l'ETM, il vous faudra obtenir **35 bonnes réponses minimum sur les 40 questions posées**.

Vous ne pourrez pas connaître votre score immédiatement. Vous (et/ou votre moto-école) recevrez vos **résultats via votre messagerie habituelle au plus tard le lendemain de l'épreuve**. La grille de résultats vous permettra d'identifier en un clin d'œil si vous êtes reçu (mention favorable) ou si vous avez échoué (mention défavorable) mais aussi le nombre de fautes commises par thématique.

Vous avez réussi :

Bravo ! **Gardez précieusement le document précisant votre score** car aucune autre preuve d'obtention de l'ETM ne vous sera adressée.

L'Épreuve Théorique Moto a une validité de **5 ans**. Vous bénéficiez de 5 années pour vous présenter au plateau puis à l'épreuve en circulation.

Vous avez échoué :

Ne perdez pas confiance en vous et reprenez vos révisions avec nous tranquillement. Pour maximiser vos chances, nous vous ferons travailler tout particulièrement les thématiques sur lesquelles vous avez commis le plus d'erreurs.

PROGRAMME DE FORMATION AM

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. Durée : 30 minutes

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. Durée minimale : 1 heure

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur ; leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3. Apports théoriques (code de la route). Durée : 30 minutes

- la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;
- les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle ;
- positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
- franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. Durée minimale : 3 heures de conduite effective par élève.

Ce volume horaire comprend le(s) temps d'interruption dédié(s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections et changer de direction

Séquence 5 : sensibilisation aux risques. Durée minimale : 1 heure

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite défini à l'article R. 211-5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- - l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

PROGRAMME DE FORMATION A2

Le REMC vise à former des conducteurs plus responsables ayant une meilleure connaissance des risques, des influences et pressions sociales.

Elle permet d'opter pour le comportement le plus sûr et responsable.

La formation se déroule en 4 grandes compétences, se déclinant en plusieurs sous-compétences et sous-sous-compétences.

En voici les grandes lignes.

Compétence 1

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- Connaître la conception de la moto et ses principaux organes
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur
- Adopter une position de conduite sécuritaire
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation du freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- tenir l'équilibre sans et avec passager
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- réaliser un freinage d'urgence

Compétence 2

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation et les indices utiles
- Positionner le véhicule sur la chaussée
- Adapter l'allure aux situations
- Etre en mesure de s'arrêter, stationner et de repartir en sécurité
- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire

Compétence 3

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et se comporter avec courtoisie à leur égard
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

Compétence 4

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un trajet en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: Protéger, Alerter, Secourir

- Connaître les différents dispositifs d'aide à la conduite
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
- Pratiquer l'éco-conduite

PROGRAMME DE FORMATION A

A quoi correspond la formation passerelle A2 vers A ?

Depuis 2016, **les candidats au permis moto** (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement **passer le permis A2** avant d'effectuer, 2 ans plus tard, **une formation complémentaire de 7 heures** qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

Infos +

- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.
- Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.
- Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

Objectifs de la formation

- Amener à la **compréhension d'apports théoriques essentiels** et/ou **spécifiques** et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à la **pratique sécuritaire de la conduite**
- Travailler, notamment sur le **processus détection-analyse-décision et action**, dans le cadre d'un audit de conduite

Déroulement de la formation :

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

- 2 heures de formation théorique

Présentation en salle de code avec le moniteur diplômé de l'autorisation d'enseigner.

L'élève est amené à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

La formation est faite sur un support DVD avec les explications nécessaires pour la formation du 2 roues ainsi que des conseils de l'enseignant.

Accidentalité, vitesse, détectabilité

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motos.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motos.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite (alcool, drogues et médicaments).

Les sanctions.

2 heures de formation pratique hors circulation

Durant cette séquence, l'élève doit disposer d'une moto catégorie A.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

3 heures de formation pratique en circulation

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite de l'élève, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

La séquence de circulation s'effectue avec un élève sur la moto adaptée en catégorie A.

Dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette.

L'élève effectue de la conduite hors et en agglomération, à l'issue desquelles, quelques minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.

Equipements obligatoires en formation

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

Obtention du permis A

Pas d'examen auprès d'un inspecteur du permis de conduire.

Cette formation sera validée au bout des 7 heures par votre formateur diplômé moto et cours d'autorisation d'enseigner.

Pour obtenir votre délivrance de permis de la bonne catégorie, l'établissement de formation se doit de faire les démarches auprès d'ANTS pour la validation de celle – ci pour le recevoir avec la nouvelle catégorie A obtenu.